

GOGZ
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 023 /PRG/85

--- () R D O N N A N C E ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

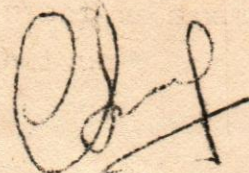
VU l'Ordonnance n°329 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--- () R D O N N E ---

ARTICLE 1ER/ - A compter du 1er Février 1985 la Société de Montage de Véhicules Automobiles (SOMOVA), Entreprise de Gestion Autonome est supprimée et ses installations affectées aux Garages du Gouvernement.

ARTICLE 2/ - Les Ministres du Développement Industriel, du Travail et des Affaires Sociales, de l'Economie-Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application immédiate de la présente Ordonnance qui sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.

CONAKRY, LE 24 JANVIER 1985



- COLONEL LANSANA CONTE -